

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le VINGT HUIT DECEMBRE à 21 heures,
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de :
Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Décembre 2010.

En exercice : 15
Présents : 10
POUVOIR : 2
Votants : 12

ETAIENT PRESENTS : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Philippe BERTRAND 1^{er} adjoint au Maire, Mr. Vincent LEGO 2^{ème} adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3^{ème} adjointe au Maire, Mr. Bernard RABIN 4^{ème} adjoint au Maire, Mr. Thierry BUTIN, Mr. Jean-Pierre MAYER, Mr. Serge DOMENGET, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Alain AUDEVAL, conseillers municipaux.

ABSENTES EXCUSES : Mme Delphine OLLIVON, Mme Nathalie MORALES, Mme Laure CANTIN, Mme Laure ZAMO, Conseillères Municipales.

POUVOIRS : Mme Laure CANTIN donne pouvoir à Mr. Serge DOMENGET.

Mme Laure ZAMO donne pouvoir à Mr Gilles GROSJEAN.

ABSENTS : Mr. Thierry LAPICOREE, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : Madame Martine ROBA.

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux 2011 - demande de subventions.
2. Virement de crédits au C.C.A.S.
3. Création d'un groupe de travail pour les travaux 2012.
4. Création d'un groupe de travail pour le plan communal de sauvegarde.
5. Questions diverses.

1 - PROGRAMME 2011.

TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES.

DEMANDE DE SUBVENTION : (Conseil Général, Etat (DETR)).

Les devis présentés font apparaître un coût de réalisation global de :

41 386.15€ HT, soit 49 497.82€ TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'entreprendre ces travaux,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général, au titre du régime d'aide « bâtiments scolaires – gros aménagements » et auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - Conseil Général (35% du montant HT) 14 485.15€
 - Etat D.E.T.R. (25% du montant HT) 10 346.54€
 - Autofinancement : 24 666.13€

**1 - TRAVAUX A L'EGLISE SAINT MARTIN DE LAMAURELLE.
Demande de subvention.**

L'entreprise E.U.R.L. AURICES présente un devis,
Le montant total des travaux s'élève à 4 535.00€ HT, soit 5 423.86€ TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'entreprendre cette opération d'investissement,
- **ACCEPTE** le devis de : E.U.R.L. AURICES, pour un montant de 4 535.00€ HT, soit 5 423.86€ TTC.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général, au titre du régime d'aide « Patrimoine non protégé » (patrimoine rural non protégé – édifices non protégés),
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - Subvention du Conseil Général (40% du montant HT) : **1 814.00€**
 - Autofinancement : **3 609.86€**

2 - C.C.A.S. : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Demande du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE une subvention exceptionnelle de 280€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité**

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 280€ au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

**3 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL
POUR LES TRAVAUX DE 2012.**

Suivant l'avis émis par le Conseil, dans un premier temps il est décidé d'une réunion de travail avec tous les conseillers, qui à l'issue de la réunion détermineront ce groupe de travail.

4 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Dit que le plan communal de sauvegarde permet de faire face à tout type de risques pouvant survenir sur la commune et d'en gérer les conséquences. Il permet au Maire et à l'équipe communale d'alerter et d'informer le public, d'activer les moyens matériels et humains nécessaires à la sauvegarde des populations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Charge pour le suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :
 - Monsieur Philippe BERTRAND,
 - Monsieur Vincent LEGO,
 - Monsieur Bernard RABIN,
 - Monsieur Jean-Pierre MAYER,
 - Monsieur Serge DOMENGET,
 - Monsieur Gilles GROSJEAN.

AFFAIRES DIVERSES

1. DISTRIBUTION DES INVITATIONS DES VŒUX DU MAIRE QUI AURA LIEU LE 16 JANVIER 2011 :

Distribution le 8 Janvier au plus tard.

2. UTILISATION DU FOYER RURAL les 20 et 27 mars 2011.

Plusieurs associations ont retenus les dates du 20 et 27 mars depuis longtemps alors que le Foyer-Rural était désigné bureau de vote par arrêté préfectoral pour les élections cantonales. Le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit envoyé à la Préfecture pour changer le lieu du bureau de vote et revenir à la salle Léon Désaguiller.

3. ORDURES MENAGERES.

En raison de l'abondance des déchets à Pech de Plat, un courrier sera envoyé à la C.C.G.V. pour demander le changement des jours des collectes.
Propositions : les mardi et vendredi ou lundi et jeudi.

4. SINISTRE DU 23 SEPTEMBRE 2010.

Le dossier a été transmis à l'assurance GROUPAMA, et est dans l'attente d'une réponse.

SEANCE LEVEE à 21 heures 43.